

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Généralités

Les mercredis aérés s'adressent aux enfants scolarisés de 1P à 4P. Les activités sont organisées à la Maison de quartier et à l'extérieur. L'encadrement est assuré par un·e animateur·trice professionnel·le ainsi que par une équipe de deux moniteurs·trices formé·e·s. Pour cet accueil, nous avons 21 places disponibles.

Cette activité est un moment important pour favoriser le développement de l'autonomie de votre enfant en le responsabilisant, en l'amenant à vivre avec les autres et en favorisant son expression personnelle et sa créativité. Comme toutes les activités proposées par la Maison de Quartier, celle-ci s'inscrit dans le cadre du projet institutionnel de notre association.

Horaires

Accueil : entre 8h et 9h

Fin de la journée : entre 17h30 et 18h

A 18h, la MQAL ferme ses portes. Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires et le personnel.

Début de l'activité : mercredi 26 août 2026

(pas de prise en charge le mercredi 19 août 2026)

Fin de l'activité : mercredi 23 juin 2027

(pas de prise en charge le mercredi 30 juin 2027)

Attention : il n'y a pas de prise en charge les mercredis fériés et durant les vacances scolaires.

Les enfants en retard ne seront plus attendus et seront pour le reste de la journée sous la responsabilité parentale. Les retards répétés seront accompagnés d'une lettre d'avertissement et pourront conduire à l'exclusion des activités. Le mercredi manqué sera facturé. A la fin de l'accueil, les parents doivent impérativement s'annoncer auprès de l'animateur·trice responsable pour la transmission d'information et la restitution de la responsabilité parentale. Nous rappelons que toute personne autorisée par les parents à prendre en charge un enfant doit absolument figurer dans la rubrique « Décharge » du formulaire d'inscription.

Inscription

L'inscription est annuelle (année scolaire de septembre à juin), et doit être réitérée au mois de juin pour l'année suivante. L'inscription se fait sur notre site internet : www.mqal.ch/mercredi ou en scannant le code ci-dessous (des exemplaires en papier sont disponibles au secrétariat de la Maison de Quartier).



Résiliation

La résiliation de l'inscription doit se faire par écrit pour la fin du mois suivant. Les factures émises restent dûes.

Prix de l'activité

- CHF 15.- par journée par enfant
- CHF 25.- pour 2 enfants de la même famille

Une facture mensuelle est adressée aux parents. Elle est payable par mois d'avance. La Maison de Quartier accepte les *Chèques famille de la Ville de Vernier*. Si vous désirez utiliser ce moyen de paiement, merci d'avertir le secrétariat avant l'émission de la facture.

Absences

Les parents ont l'obligation d'informer de toutes les absences exceptionnelles de leur enfant, par internet à l'adresse suivante www.mqal.ch/absence, par sms au 077.422.90.43 ou par téléphone au 022.970.06.90 durant les heures d'ouverture.

Les absences hors maladies doivent être exceptionnelles. Si plusieurs absences consécutives ou non (sans présentation d'un certificat médical) sont observées, le comité de gestion se réserve le droit de prendre une décision menant jusqu'à une éventuelle exclusion des activités. En aucun cas, le paiement des factures des mercredis ne garantit le maintien de la place de l'enfant aux mercredis aérés.

Déroulement de la journée

De manière générale, nos journées sont divisées ainsi :

- le matin : nous organisons avec et pour les enfants des activités en accueil libre (jeux, danse, bricolages, etc.) ou en atelier ciblé (cirque, informatique, bois, photos, etc.)
- l'après-midi : nous proposons aux enfants de découvrir un milieu naturel (forêt, rivière, montagne, visites dans une grotte, au zoo, etc.) ou des sorties, spectacles, musées, cinéma. Les déplacements se font en minibus.

Nous rappelons aux parents que leur signature sur le formulaire d'inscription à l'année à l'activité des mercredis aérés autorise aussi leur·s enfant·s à participer à ces sorties, et que leur responsabilité reste engagée.

Repas

La Maison de Quartier assure la nourriture pendant la journée (le repas de midi, le goûter et les boissons).

Equipement

Nous vous demandons de vêtir votre enfant avec une tenue adéquate lui permettant de jouer sans abîmer ses vêtements et tenant compte des conditions météorologiques. De bonnes chaussures, anorak, chapeau, affaires de rechange (au minimum 1 tee-shirt et 1 short marqués au nom de l'enfant), et pendant les mois d'hiver bonnet et gants sont indispensables.

Amener les affaires de baignade (linge et costume de bain) chaque mercredi.

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de dommage aux effets personnels de vos enfants.

La priorité sera donnée aux enfants des quartiers d'Aire et du Lignon.